



---

**Conférence luxembourgeoise des Elus**  
**Arlon, le 8 juin 2016**  
**Procès-verbal**

Liste des présences : *en annexe*

Benoît LUTGEN, coprésident représentant les Communes, ouvre la séance avec une pensée pour les proches de Joseph MICHEL, ancien ministre de l'Intérieur, décédé le 4 juin dernier.

**1. Constitution de la CLE en ASBL et approbation du projet de statuts**

**Cécile THIBAUT** : Un point me gêne par rapport à la forme. Les statuts ont été approuvés par tous les Conseils Communaux. L'article 3 dit « *les Ministres fédéraux, régionaux ou communautaires domiciliés sur le territoire de la province de Luxembourg* ». Je trouve cette restriction abusive au regard de la loi.

**Benoît LUTGEN** : Il n'y a pour moi pas d'abus. Nous ne sommes pas hors la loi. Habiter la province de Luxembourg est une condition que nous avons définie pour défendre l'identité de la province.

**Patrick ADAM** : Sur les 44 Communes, une seule a fait la même remarque que Madame THIBAUT.

**André DEFAT** : Ceux qui sont élus par des Luxembourgeois devraient être invités de facto à la CLE.

**Benoît LUTGEN** : Pour respecter la volonté de l'ensemble des Communes, il faut adopter le projet de statuts tel quel. Je propose que les personnes élues par des Luxembourgeois soient invitées aux réunions des groupes de travail en tout cas dans les matières qui les concernent. Je propose également que Monsieur le Gouverneur soit ajouté à la liste des membres.

Le projet de statuts proposé est validé à l'unanimité.

Les statuts ont été préalablement avalisés par les 44 communes de notre province, et chacune, par son Bourgmestre et son Directeur général, ont signé les statuts.

Nous en sommes aujourd'hui à la réunion constitutive proprement dite.

Il est également acté que Benoît PIEDBOEUF remplacera dorénavant Benoît LUTGEN à la coprésidence, côté Communes.

**2. Election du Conseil d'Administration**

Les membres de la CLE présents décident de ne pas élire de CA car toutes les décisions doivent être prises par l'AG.

Abstention de Cécile THIBAUT qui estime que cette décision déroge aux statuts.

### **3. Validation du Contrat de Supracommunalité à passer entre la Province et les Communes**

Le projet est approuvé à l'unanimité avec les modifications suivantes :

Remplacer Charlotte LEONARD au poste de Directeur général de la Commune de Rouvroij par Miguel RICHARD, Directeur général f.f.

Remplacer Katty ROBILLARD au poste de Directeur général de la Commune de Wellin par Charlotte LEONARD.

### **4. Validation des actions menées par la Province de Luxembourg en matière de supracommunalité**

Sophie MATHIEU, Gérard MARCHANDISE et Sabine VANDERMEULEN présentent successivement les actions provinciales s'inscrivant dans une logique de supracommunalité (voir en annexe le power point, également publié sur le site internet de la Province).

**Sophie MATHIEU** présente les actions supracommunales pour les Pôles Culture/Accompagnement/Enseignement et Social/Santé.

Remarque d'**André DEFAT** : Au niveau de l'AMU, on a besoin de performance et d'excellence.

**Patrick ADAM** : C'est bien l'intention de la Province de fournir une formation de qualité en synergie avec Vivalia.

**Benoît LUTGEN** : Globalement, cela va dans le bon sens. Il faut davantage regrouper les formations et également en dehors du territoire.

**Vincent MAGNUS** : C'est un plus pour notre province d'avoir un lieu de formation performant. Je m'en réjouis et j'espère que les travaux avancent bien.

**Benoît LUTGEN** : Tout doit être prêt pour le 1<sup>e</sup> septembre 2016. Nous avons une longueur d'avance par rapport aux autres Provinces.

**Patrick ADAM** : Pour des formations plus spécifiques, à l'avenir, des partenariats seront conclus avec d'autres Provinces.

**Gérard MARCHANDISE** présente les actions supracommunales pour le Pôle Technique/Services aux Communes/Développement durable.

**Cécile THIBAUT** : Concernant l'alimentation durable dans les cantines, je souhaite qu'on revienne vers les pouvoirs locaux avec des exposés plus complets. C'est très important. Concernant l'atlas numérique à qui est-il ouvert ?

**Gérard MARCHANDISE** : L'ancien atlas de 1841 a été informatisé avec les annexes. Il est ouvert aux Communes partenaires via le Groupement d'informations géographiques. L'ouvrir aux citoyens pose problème car il y a un décalage au niveau des échelles de cartes entre les photos aériennes et la réalité du terrain. Concernant le nouvel atlas, la Province a été retenue pour une expérience pilote pour définir la méthodologie pour créer un nouvel atlas. Les analyses sont en cours.

**Vincent MAGNUS** : Au niveau de la Zone de secours, il y a une très bonne collaboration avec la Province, nous arrivons toujours à trouver un accord. Le pouvoir de décision se situe bien au niveau du Collège et du Conseil de la Zone. Optimisons nos moyens. Je remercie l'ensemble des acteurs.

**Sabine VANDERMEULEN** présente les actions supracommunales pour le Pôle Economie/Tourisme/Agriculture.

**André BLAISE** souhaite savoir si les agriculteurs sont bien au courant des aides de la Province à leur égard et si la Province recense beaucoup de demandes.

**Sabine VANDERMEULEN** : Des campagnes de communication sont réalisées régulièrement. Entre 600 et 700 comptabilités sont assurées par la Province.

En l'absence de remarque, les actions présentées sont réputées validées.

## **5. Rapport des groupes de travail (culture, mobilité et médecine générale et soins de santé)**

**Patrick ADAM** rappelle l'historique des réunions des groupes de travail culture, mobilité et santé.

Le groupe de travail « culture » a notamment abordé la problématique du décret de la FWB relatif au financement des centres culturels et des maisons de la culture. Au niveau de l'actualisation des coûts du prêt de matériel, la Province est en réflexion. La problématique des musées a également été étudiée. La Province réfléchit à l'opportunité de créer une aide à la promotion en dehors de ses frontières. Elle souhaite également encourager la collaboration entre les musées.

Le groupe de travail « mobilité » s'est réuni plusieurs fois pour gérer le court terme relatif au plan de transport de la SNCB. Le 9 septembre 2015, la Maison de la Mobilité a été créée avec une 20<sup>e</sup> de participants et des représentants de la SNCB. Trois Commissions ont été mises en place :

- Réseaux structurés (routes, chemins de fer, transports en commun)
- Covoiturage
- Nouvelles technologies (modernisation de l'outil [www.damier.be](http://www.damier.be) et lancement d'une application mobile « mobiloc » entre fonctionnaires, étudiants et personnel de Vivalia pour organiser le covoiturage et renseigner des embouteillages – lancement prévu le 1<sup>e</sup> septembre 2016)

**Nathalie HEYARD** présente les actions et projets du groupe de travail « médecine générale et soins de santé » et détaille les différentes actions qui ont été mises en place au niveau de l'attractivité de la médecine générale en province de Luxembourg (aide à l'achat de matériel, mise sur pied d'une bourse provinciale, formation des médecins généralistes, etc.)

**Anne LAFFUT** précise que le groupe MR s'est désolidarisé de ce projet. La solution, pour le MR, ce sont les maisons médicales.

Pour **Benoît LUTGEN**, la CLE doit être un endroit de débats pour porter les demandes des élus locaux au niveau régional et fédéral, par-delà les clivages politiques et géographiques. Nous devons être tous unis pour soutenir notre Province et retirer des bénéfices pour tous.

**Anne BUGHIN** souhaite répercuter deux points : la discrimination entre les communes qui résulte du fonds de compensation des frontaliers et la suppression des taxes communales sur les carrières.

**Benoît LUTGEN** : Je pense qu'il est très dangereux de porter le débat sur le fonds de compensation des frontaliers devant le Gouvernement fédéral. Attention à ne pas faire basculer tout le système. Tout le monde pourrait y perdre.

**André DEFAT** : Je pense que des corrections sont faites au niveau fédéral car effectivement la règle des 5% n'est pas équitable.

**Maxime LEONET** : Je constate que les petites Communes sont fort sollicitées. Ca devient serré au niveau du budget.

**Vincent MAGNUS** : Par rapport à la Zone de secours, à Arlon, nous avons fait preuve de solidarité. La répartition actuelle est beaucoup plus objective entre toutes les Communes. Au niveau du fonds de compensation des frontaliers, 50% de notre population bénéficient de services communaux sans payer d'IPP.

**Michel JACQUET** évoque la mesure du SPW qui pénalise les Communes qui affichent un taux inférieur à 2.600 centimes additionnels sur le précompte immobilier et s'en offusque.

**6. Questionnaire de l'Université de Liège : « Étude comparative des communes de la Province de Luxembourg »**

**Patrick ADAM** : Je propose de demander à l'Université de Liège d'étudier la problématique de la fiscalité dans les Communes mais je vous encourage à répondre au questionnaire !

**André DEFAT** : Réflexion sur l'équité de la subsidiation du Fond d'impulsion communal. La Commune peut prévoir son budget.

**Benoit LUTGEN** : Attention à ne pas créer une concurrence fiscale entre les Communes.

**Vincent MAGNUS** : Si on réalise une étude fiscale, il faut en parallèle une étude des services proposés sur chaque Commune, où l'on pourra voir que les Communes importantes fournissent des services à des personnes qui ne résident pas sur leur territoire.

**Benoit LUTGEN** : Je propose d'organiser une rencontre avec les opérateurs Proximus, Orange et Base pour réaliser une photographie de chaque Commune avec les investissements proposés en tenant compte de la réalité pour la pose des pylônes. Le but est de faire du mobile et de l'Internet, un service universel.

La proposition de Benoît LUTGEN est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 12h40.